
Renvoi au comité d'instruction publique du procès-verbal de l'inauguration du temple de la Raison dans la commune de Gournay, en annexe de la séance du 22 germinal an II (11 avril 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Renvoi au comité d'instruction publique du procès-verbal de l'inauguration du temple de la Raison dans la commune de Gournay, en annexe de la séance du 22 germinal an II (11 avril 1794). In: Tome LXXXVIII - Du 13 au 28 germinal an II (2 au 17 avril 1794) pp. 462-463;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1969_num_88_1_29550_t1_0462_0000_5

Fichier pdf généré le 01/02/2023

plus fortement que jamais les uns contre les autres, nous avons juré de ne jamais nous diviser, quelques efforts que les malveillants fassent pour rompre cet accord heureux, nous avons juré et répété à l'envi : « Union indissoluble et reconnaissance sans bornes à la Convention, hommage à la vertu, haine éternelle au vice, guerre à mort aux intrigants, aux ambitieux, et à tous ceux qui tenteront d'altérer l'esprit d'égalité et de liberté qui doit régner entre les citoyens, surveillance active et non interrompue jusqu'à ce que la République soit purgée des êtres malfaisants qu'elle renferme encore.

Les intrigants ont dit que notre commune était vendue à l'ennemi... Par eux, sans doute, Législateurs ! le féroce Autrichien n'occupera cette place importante que quand nos cadavres amoncelés, nos maisons en cendres, le sol que nous habitons déchiré et bouleversé par des tonnerres souterrains, la lui présenteront comme l'image du chaos. Continuez, parachevez vos travaux glorieux, restez à votre poste jusqu'à ce que vous ayez assuré le bonheur du peuple qui vous l'a confié, et comptez sur notre fidélité inviolable à la République une et indivisible. »

ARPIN (*présid.*), CANQUOIN, CHAUSSIER,
LEROY (*secrét.*).

[*Extrait du reg. des délibérations, 29 vent. II.*]

Après la lecture de l'adresse à la Convention, les membres de la Société, les citoyens des tribunes arrêtaient avec les plus vifs applaudissements qu'elle sera de suite envoyée, et telle qu'elle vient d'être lue :

Un membre observe que dans un moment où les malveillants appellent à leur secours tout le venin de la calomnie et de la médisance, il faut prouver à la Convention et à la République entière que jamais nous ne fûmes si indispensables, qu'en conséquence tous les membres de la Société et les Citoyens des tribunes se donnent réciproquement le baiser fraternel, et que tous se jurent union la plus intime.

Cette proposition accueillie unanimement et avec les plus vifs applaudissements, est arrêtée. Tous les frères se confondent avec les citoyens, et chacun en s'embrassant jure une guerre éternelle aux intrigants, aux ennemis de la République et union avec la Convention nationale. Cette scène délicieuse et touchante s'est terminée par les cris de : *Vive la République, Vive la Convention, Vive la Montagne, et, périssent tous les traîtres* de quelque espèce qu'ils soient.

La Société arrête qu'extrait du procès-verbal sera envoyé avec l'adresse à la Convention, sous le cachet des députés du département de l'Aisne qui sont invités d'en donner lecture.

P. c. c. : ARPIN.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

(1) Mention marginale, datée du 22 germ. et non signée.

[*Le comm^r nat. près le trib. du distr. de Gournay, à la Conv.; 12 vent. II*] (1).

« Citoyen président,

Je te fais l'envoi du procès-verbal de la fête qui a eu lieu pour l'inauguration du temple dédié à la raison le 2 pluviôse dernier. Le conseil général de la Société populaire de la commune de Gournay te prie, Citoyen président, d'en faire faire mention au Bulletin ainsi que de celle qui a été célébrée pour la prise de Toulon, le tout aux cris mille fois répétés de Vive la République, Vive la Montagne, la mort aux tyrans, S. et F. »

CHAUVIN.

[*P.-V. de l'inauguration du temple de la Raison, 20 pluv. II.*]

... Nous, Nicolas Collinet, officier municipal, François Claude Petit, notable, juge au tribunal, commissaire nommé par le conseil général de la commune, Pierre Charles Chauvin, commissaire national près le tribunal, et François Gromard, maçon, commissaire nommé par la Société populaire, tous aux fins du présent procès-verbal,

Certifions que pour donner à la fête de l'inauguration du temple de la raison, arrêtée par délibération du conseil général de la commune des 12 et 17 de ce mois, toute la pompe et la publicité possibles, l'ordre et la marche ont eu lieu ainsi qu'il suit :

1° Elle a été annoncée le jour d'hier à son de caisse par tous les d. lieux, places et carrefours de cette commune;

2° Le même jour, à 7 heures du soir, la cloche de la commune et celle de l'horloge ont sonné pour avertir que cette fête aurait lieu le lendemain;

3° Que ce jour, toutes les boutiques fermées, les rues exactement nettoyées, à 7 heures du matin, et à midi, les mêmes cloches ont répété l'avertissement du jour d'hier;

4° Sur les 2 heures, toutes les autorités constituées se sont réunies à la maison commune, d'où elles sont parties pour se rendre au temple dédié à la raison, dans l'ordre suivant :

Les tambours ont ouvert la marche, ensuite 24 gardes nationaux;

La Société populaire précédée de son oriflamme, 10 gardes nationaux;

Le Comité de surveillance;

10 gardes nationaux;

L'administration du district précédée de son drapeau;

24 gardes nationaux;

Le Conseil général de la commune précédé de son drapeau;

10 gardes nationaux;

Le juge de paix, ses assesseurs et les membres du Bureau de conciliation;

10 gardes nationaux.

(1) D XXXVIII 1, doss. VI.

Les jeunes citoyens de la première réquisition se sont réunis aux gardes nationaux dont il vient d'être question.

La marche a été fermée par la Gendarmerie nationale à pied;

5° Arrivés à la ci-devant église transformée en temple de la raison, pour commencer cette fête sublime et l'inauguration de ce temple, à toujours respectable, l'orgue a touché des airs patriotiques;

6° Les corps constitués se sont placés aux endroits qui leur avaient été destinés et qu'une quantité innombrable de citoyens de tous âges des deux sexes, garnissait le temple;

7° Le citoyen Duffort fils a chanté l'hymne des Marseillais, étant monté à l'orgue;

8° Que dans la tribune qui avait été placée à cet effet, le citoyen maire a prononcé un discours analogue à la solennité du jour, dans lequel le civisme et le patriotisme dont est animée la commune sont exprimés avec une clarté lumineuse;

9° Le citoyen Duffort père, au nom de la Société populaire en a prononcé un de morale qui respire et fait connaître les sentiments d'une société amie de la liberté, de l'égalité et de la fraternité;

10° Le citoyen Jullien, administrateur en a fait entendre un troisième qui ne peut que faire chérir, aimer et respecter cette liberté et cette égalité;

11° Le citoyen Petit, juge, a, de son côté, dans un quatrième discours, démontré le bien qui résulte d'une République une et indivisible;

12° Le citoyen Deroudelle, président du Comité de surveillance a prononcé un cinquième discours fait pour enflammer le cœur de vrais républicains;

13° Chaque discours a été suivi de chansons très républicaines chantées par les citoyens Destabensath aîné, Faneon fils, Durey et Gy, que chaque couplet était renouvelé par l'orgue, qu'ensuite les cris de : Vive la République, Vive la Montagne, Ça ira, ont été, avec une satisfaction vraiment pleine et entière, mille fois répétés;

14° Ces discours et chansons finis, l'orgue a exécuté différents autres airs patriotiques, et qu'à celui : Ça ira, le cortège s'est remis en marche et au son de la caisse, est rentré dans l'ordre qui précède, en la maison commune;

15° Pendant la marche qui a eu lieu pour se rendre au temple de la raison et de ce dernier endroit à la maison commune, la cloche de l'horloge et celle de la commune n'ont cessé de sonner;

16° Dans la cour de la maison commune, près l'arbre de la liberté, se sont formées différentes danses auxquelles tous les citoyens et citoyennes se sont empressés de participer;

17° Ensuite de ces danses tout s'est porté en foule à la Société populaire où la joie et l'allégresse se sont fait voir à découvert, ce qui a engagé un membre à demander le lieu des séances publiques pour y donner un bal, ce qui a été vivement applaudi et accordé; les danses se sont prolongées jusqu'au lendemain matin 5 heures; ces danses étaient souvent interrompues pour faire place aux expressions sincèrement prononcées de : Vive la République une et indivisible, Vive la Montagne, la mort aux tyrans;

18° Enfin, l'ordre, la décence, la liberté, l'éga-

lité et la fraternité ont été scrupuleusement tenus et observés et tel qu'il convient à des républicains.

P. c. c. : GROMARD, COLLINET, CHAUVIN.

Insertion au bulletin. Renvoi au Comité d'instruction publique (1).

77

La municipalité de Crest, district de Crest, département de la Drôme, et les membres composant le conseil général de la même commune, écrivent à la Convention pour la remercier de l'active surveillance et de sa fermeté à sauver encore la République :

« Sages législateurs, nous espérons que bientôt la hache de la loi fera justice des traîtres qui voulaient ensanglanter leur patrie, ayant mis la probité et la vertu à l'ordre du jour; continuez à tenir la balance de nos destinées, et que tous les intrigants, tous les hypocrites du patriotisme n'échappent ni à votre justice ni à l'œil surveillant des Comités de salut public et de sûreté générale. Pour nous, sans cesse ralliés à la Montagne, les principes révolutionnaires seront notre boussole, et notre confiance en elle, notre salut. Depuis longtemps nous vous avons offert des dons nombreux pour les défenseurs de la patrie; les hochets du fanatisme et de la superstition ont été épurés par le creuset national; le produit de nos ateliers pour la fabrication du salpêtre va être déposé à l'administration, et chaque décade sera couronnée par la même offrande. » (2).

78

Les administrateurs du district, le conseil général de la commune, le Comité de surveillance et la Société populaire de Sancoins, département du Cher, félicitent la Convention sur les mesures qu'elle a prises pour faire punir les conspirateurs : ils applaudissent à ses travaux, et l'invitent à rester à son poste (3).

79

Le conseil général de la commune d'Aix s'est empressé de témoigner à la Convention nationale sa satisfaction du succès de ses travaux, de ses découvertes contre les conspirateurs, et se réjouit de ce que la justice et la probité ont été mises à l'ordre du jour.

Cette adresse était accompagnée d'une note sur une offrande patriotique assez considérable de la part du Comité de surveillance de la même commune (4).

(1) Mention marginale non signée et non datée, mais la date du 22 germ. a été ajoutée.

(2) Bⁱⁿ, 22 germ.; Mon., XX, 211; Débats, n° 570, p. 376. Mention dans J. Perlet, n° 568.

(3) Débats, n° 570, p. 376. Bⁱⁿ, 22 germ.; Mon., XX, 211. Mention dans J. Perlet, n° 568.

(4) Mon., XX, 211; Débats, n° 570, p. 376; Bⁱⁿ, 22 germ. Mention dans J. Perlet, n° 568.